

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 Avril 2014

L'an 2014 et le 24 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : BURCEZ Virginie, CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BAUDHOIN Olivier à M. MARIET Sylvain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 17/04/2014

Date d'affichage : 30/04/2014

A été nommée secrétaire : Mme BURCEZ Virginie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2014-16 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014
2014-17 - BUDGET 2014
2014-18 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE
- JOURNÉE DE NETTOYAGE
2014-19 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE ST NICOLAS ET RUE DE L'ECOLE

Réf : 2014-16 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.67 %
- Taxe foncière bâti : 15.84 %
- Taxe foncière non bâti : 21.36 %
- CFE : 12.85 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-17 - BUDGET 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2014 proposé par le Maire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 152 554.44€
- section d'investissement : 99 186.47 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-18 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiées relative aux droits libérés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide et ce pour toute la durée du mandat du conseil municipal actuel

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :

- DESTIERDT Géraldine, Receveur municipal

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

JOURNÉE DE NETTOYAGE

L'assemblée fixe la journée de nettoyage et fleurissement du village au samedi 24 mai 2014.

Mme CHANNAUX Rose-Marie relate la réunion de la commission fleurissement et embellissement.

Réf : 2014-19 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE ST NICOLAS ET RUE DE L'ECOLE

Suite aux travaux de voirie, le Maire expose les travaux supplémentaires à effectuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter les travaux supplémentaires pour les rues St Nicolas et de l'Ecole pour un montant de 1936.00 € HT soit 2 323.20 € TTC

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Point sur l'Eau

Le Maire donne quelques chiffres concernant les dépenses et recettes sur l'eau potable

Elections européennes du 25 mai 2014

Prévoir les tours de garde pour les élections européennes du 25 mai 2014 de 8h00 à 18h00

14 juillet 2014

Le conseil municipal délègue toute décision pour les festivités du 14 juillet 2014 à la commission communale fêtes et cérémonie.

Réunion publique sur le compostage

Mme SMANIOTTO Annie doit prendre contact pour avoir des dates à proposer.

Futurs travaux

L'assemblée demande d'effectuer des devis sur la réfection des trottoirs rue de la Laiterie

En mairie, le 30/04/2014
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY